

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 12 FÉVRIER 2026 A 18H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

**Étaient présents** : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

**Procuration** : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnaud.

**Étaient absents** : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

**Étaient excusés** : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

La séance est ouverte par le Président du SIARNC à 18h05.

Elle débute par l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 18 décembre 2025 qui est approuvé sans observation, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025**
  - A. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
  - B. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**
  - A. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
  - B. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- 3. BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- 4. BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- 5. POINTS DIVERS**
  - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**ANNEXES :**

- ANNEXE N° 1 : VUE DÉTAILLÉE PAR CHAPITRE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- ANNEXE N°2 : VUE DÉTAILLÉE PAR CHAPITRE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## 1. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

Le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes. Le CFU est donc un document financier unique co-construit par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet et le SIARNC qui met en évidence les informations clés sur la situation financière du Syndicat, en particulier, pour ses résultats 2025, son bilan en dépenses et recettes.

### A- APPROBATION DU CFU 2025 : Assainissement Collectif

La présentation par chapitre des opérations comptables 2025 de la section de fonctionnement et d'investissement est examinée en séance.

Pour la section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	1 531 842,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	901 747,22
65	Autres charges de gestion courante	42 548,42
66	Charges financières	248 259,48
67	Charges exceptionnelles	44 264,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 463 013,99
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 231 676,13</b>

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	54 835,90
70	Vente de produits finis, prestations de services,	4 017 549,90
74	Subventions d'exploitation	8 520,00
75	Autres produits de gestion courante	11 880,14
76	Produits financiers	39,78
77	Produits exceptionnels	8 741,47
78	Reprises sur amortissements & provisions	634,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 101,56
002	Excédents des exercices antérieurs reportés	2 674 482,13
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 236 785,06</b>

Pour la section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	645 815,62
21	Immobilisations corporelles	630 004,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 101,56
041	Opérations patrimoniales	52 604,60
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 788 526,53</b>

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
13	Subventions d'investissement reçues	5 040,00
16	Emprunts et dettes assimilés	3 194,22
001	Excédent d'investissement reporté	53 483,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 463 013,99
041	Opérations patrimoniales	52 604,60
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 577 336,78</b>

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées par chapitre et les résultats de l'exercice, les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adoptent les résultats de clôture 2025 auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs reportés comme présenté ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	4 231 676.13 €
Recettes de fonctionnement	4 562 302.93 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 (excédent)</b>	<b>330 626.80 €</b>
Déficit antérieur reporté	0.00€
Excédent antérieur reporté	2 674 482.13 €
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>	<b>3 005 108.93 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	1 788 526.53 €
Recettes d'investissement	1 523 852.81 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 (déficit)</b>	<b>- 264 673.72 €</b>
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Excédent antérieur reporté	53 483.97 €
<b>Résultat de clôture (déficit) =Article D001</b>	<b>-211 189.75 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	0.00 €
Reste à réaliser en recettes	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (article 1068)</b>	<b>-211 189.75 €</b>
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF DE CLOTURE 2025 (EXCÉDENT)</b>	<b>2 793 919.18 €</b>

#### B- APPROBATION DU CFU 2025 : Assainissement Non Collectif

La présentation par chapitre des opérations comptables 2025 de la section de fonctionnement et d'investissement sont examinées en séance.

Pour la section de fonctionnement :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	6 165,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 472,86</b>

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
70	Vente de produits finis, prestations de services,	4 324,86

75	Autres produits de gestion courante	0,74
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 325,60</b>

Pour la section d'investissement :

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>0,00</b>

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 307,68</b>

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées par chapitre et les résultats de l'exercice, les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les résultats de clôture du budget « assainissement non collectif » 2025, auxquels s'ajoutent les résultats antérieurs reportés comme exposés ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	9 472.86 €
Recettes de fonctionnement	4 325.60 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 (déficit)</b>	<b>- 5 147.26€</b>
Déficit antérieur reporté	0.00€
Excédent antérieur reporté	8 920.64 €
<b>Résultat de clôture (excédent) (= article R002)</b>	<b>3 773.38 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	3 307.68 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 (excédent)</b>	<b>3 307.68 €</b>
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Excédent antérieur reporté	9 923.04 €
<b>Résultat de clôture (excédent) (=Article R001)</b>	<b>13 230.72 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	0.00 €
Reste à réaliser en recettes	0.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (article 1068)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF DE CLOTURE 2025 (EXCEDENT)</b>	<b>17 004.10 €</b>

## 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

### 2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR LE BP 2026		FONCTIONNEMENT
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2025	4 562 302,93 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2025	4 231 676,13 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 = (A-B)	330 626,80 €
D	EXCEDENT cumulé sur exercices précédents (article R 002 BP 2025)	2 674 482,13 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	3 005 108,93 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2025	1 523 852,81 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2025	1 788 526,53 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 = (F-G)	-264 673,72 €
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2025 s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif	53 483,97 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-211 189,75 €
		RESTES A REALISER
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026	0,00 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	0,00 €
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-211 189,75 €

Au 31 décembre 2025 , il est constaté :

- Un excédent d'exploitation de : 330 626,80 €  
 - Un excédent reporté de : 2 674 482,13 €  
**Soit un excédent d'exploitation cumulé de 3 005 108,93 €**

- Un déficit en investissement de : 264 673,72 €  
 - Un excédent reporté de : 53 483,53 €  
**Soit un déficit d'investissement cumulé de 211 189,75 €**

- Aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation,
- Aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

-Résultat d'exploitation en excédent au 31/12/2025 :	3 005 108,93 €
• Affectation de résultat à l'article R 1068	211 189,75 €
• Résultat reporté en recettes d'exploitation (R002)	2 793 919,18 €
-Résultat reporté en dépenses d'investissement (D001)	211 189,75 €

## 2.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2026		EXPLOITATION
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2025	4 325,60 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2025	9 472,86 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 = (A-B)	-5 147,26 €
D	EXCEDENT cumulé sur exercices précédents (article R 002 BP 2025)	8 920,64 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	3 773,38 €

		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2025	3 307,68 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2025	0,00 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 = (F-G)	3 307,68 €
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2025 s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif	9 923,04 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	13 230,72 €

		RESTES A REALISER
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2025 et à inscrire en 2026	0,00 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	0,00 €

N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	0,00 €
O	EXCEDENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	13 230,72 €

Au 31 décembre 2025 , il est constaté :

- Un déficit d'exploitation 2025 de :	- 5 147,26 €
- Un excédent reporté de :	8 920,64 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de :	3 773,38 €
- Un excédent d'investissement 2025 de :	3 307,68 €
- Un excédent reporté de :	9 923,04 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	13 230,72 €

- Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation.
- Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- 1- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025 soit **3 773,38 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2026**.
- 2- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2025 soit **13 230,72 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2026**.

### 3. BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

---

Préambule :

#### A/Modifications de la nomenclature comptable M49

La nomenclature comptable M49 de 2026, applicable au SIARNC, a été modifiée par rapport à celle de 2025. Des articles sont supprimés, d'autres créés par rapport à 2025.

Ainsi, les articles de dépenses imprévues « 020 en investissement » et « 022 en fonctionnement » sont supprimés en 2026. Par contre, la règle dite de la « fongibilité des crédits » est maintenant possible dans la nomenclature M49 .

#### B/ Augmentation des crédits de la section de fonctionnement en 2026

Le Syndicat a repris l'exploitation en régie de la station d'épuration Michel LORIEUX le 13 janvier 2026. Le budget de fonctionnement a été élaboré en conséquence.

Pour 2026, le budget proposé est adopté par chapitre et présente un :

- Equilibre de la section de fonctionnement de : 7 109 691,94 €
- Equilibre de la section d'investissement de : 3 948 023,06 €

#### A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

#### Chapitre 11 : Charges à caractère général

Chapitre	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Prévisions BP
			CA-CFU	2026
<b>Chap 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 054 020,00 €</b>	<b>1 531 842,08 €</b>	<b>3 425 137,96 €</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>369 500,00 €</b>	<b>296 428,84 €</b>	<b>1 183 500,00 €</b>
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 545 600,00 €</b>	<b>1 156 241,78 €</b>	<b>2 080 200,00 €</b>
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>85 900,00 €</b>	<b>69 791,46 €</b>	<b>107 400,00 €</b>
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS</b>	<b>53 020,00 €</b>	<b>9 380,00 €</b>	<b>54 037,96 €</b>

**Achats et variations de stock (60):** fournitures d'énergie, de carburant, de produits de traitement => forte augmentation des crédits ouverts pour permettre la reprise de l'exploitation de la station d'épuration Michel LORIEUX. ( estimation 360 000€ d'électricité , 21 000€ d'eau)

**Services extérieurs (61) :** contrats relatifs aux prestations de service, entretien et maintenance ainsi que les assurances. De nouveaux contrats de maintenance et de sous-traitance sont à budgétiser pour la station d'épuration Michel LORIEUX.

Les prévisions de dépenses pour « **autres services extérieurs (62)** » composées de différents frais (affranchissement, télécommunication, publications...) sont constantes par rapport au BP 2024. La légère augmentation tient compte de l'inflation et des augmentations de tarifs déjà connues : frais d'affranchissement par exemple.

Pour le chapitre « **impôts et taxes (63)** »

Il s'agit notamment du « reversement de la redevance performance des systèmes d'Assainissement » par le SIARNC à l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui s'élève à 40 000 €

S'ajoutent les impôts fonciers du Syndicat et les taxes sur les bureaux et places de stationnement.

**Chapitre 12 : Charges du personnel**

Chapitre	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Prévisions BP
			CA-CFU	2026
<b>Chap 012</b>	<b>Charges de personnel et assimilés</b>	<b>1 040 233,80 €</b>	<b>901 747,22 €</b>	<b>1 185 000,00 €</b>

Les prévisions pour 2026 prennent en compte les salaires et les besoins pour les recrutements actuellement en cours :

- 2 agents d'exploitation de station d'épuration à recruter pour la station d'épuration Michel LORIEUX,
- 1 électromécanicien.

Les prévisions tiennent, également, compte de l'augmentation 2026 des cotisations « retraite » (CNRACL)

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Chapitre	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Prévisions BP
			CA-CFU	2026
<b>Chap 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>59 100.00 €</b>	<b>42 548.42 €</b>	<b>68 000.00 €</b>

Ce chapitre comprend :

- les indemnités et charges des élus
- Les redevances et droits pour les licences, brevet... : le renouvellement du logiciel Autocad est inscrit en 2026. (estimation 6 000 €)
- Un montant de 7 000 € (articles 6533 et 6542) a été inscrit, à la demande de la trésorerie, pour couvrir les éventuelles admissions de créances en non-valeur et créances éteintes qui pourraient intervenir sur 2026.

**Chapitre 66 : Charges financières**

Ce chapitre comprend les intérêts d'emprunt et les écritures d'intérêts courus non échus (ICNE), il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 284 763.99 €.

### Chapitre 67 : Charges spécifiques

Chapitre	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Prévisions BP
			CA-CFU	2026
Chap 67	Charges spécifiques	76 000,00 €	44 264,94 €	30 000,00 €

Un montant prévisionnel de 30 000 € a été provisionné pour les besoins de la nature 673 – « annulation de titres sur exercice antérieur » qu'il est difficile de prévoir d'une année sur l'autre.

### Chapitre 42 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements (immobilisations, subventions d'équipement, subventions d'investissement). Pour le budget 2026, le montant total du chapitre 42 est de **1 405 789,99 €** dont 1 185 560,89 € pour l'amortissement des biens (contrebalancé par une recette d'investissement d'un montant équivalent).

Un montant de 220 229.10 € est également inscrit pour permettre un rattrapage des amortissements de subventions perçues avant 2017 et dont les écritures d'amortissement non pas été faites avec un lissage autorisé par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet jusqu'en 2027.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Ce chapitre permet l'autofinancement des dépenses d'investissement par les excédents réalisés en section de fonctionnement. Il est prévu d'inscrire un montant de **700 000 € pour 2026**.

Cette dépense de fonctionnement (article D023) est contrebalancée par une recette d'investissement d'un montant équivalent inscrite à l'article R 021.

#### o Recettes

### Chapitre 013 : Atténuation de charges

Sont comptabilisés, dans ce chapitre, les remboursements des organismes sociaux et assurances relatifs aux indemnités journalières versées lors des arrêts de maladie, accident du travail et temps partiel thérapeutique. Au titre de 2026, ce chapitre est estimé à **7 000 €**.

### Chapitre 70 : Vente de produits finis, prestations de service

Chapitres	Articles	Désignation	Réalisé 2024 CA 2024	BP 2025	Réalisé 2025 CA-CFU	prévisions BP 2026
70	70	Ventes de produits finis, prestations ...	4 342 142,72 €	3 716 796,80 €	4 017 549,90 €	3 877 182,58 €

Le chapitre 70 est composé des recettes suivantes :

- Redevance d'assainissement collectif, y compris contrevalueur de la redevance AESN (70611)
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif – PFAC (70613)
- Contributions des communes à la gestion des eaux pluviales des réseaux unitaires (7063)
- Remises de chèques de la régie de recettes et apport de boues (7068)

En 2026, la recette de la vente de gaz produit sur le site de la station d'épuration Michel Lorieux a été ajoutée. (estimation de 300 000 €)

La redevance d'assainissement collectif est estimée à la baisse en prévision d'une baisse de la consommation d'eau : 3 357 493.15 € perçus en 2025.

Au niveau de la PFAC, la recette perçue a augmenté en 2025 : 469 560.80 €. Cette hausse s'explique par la perception de PFAC pour d'importantes opérations immobilières sur Villiers-Saint-Frédéric et Jouars-Pontchartrain. En prévision de la baisse des constructions et travaux neufs annoncée, pour 2026, 300 000 € de recettes ont été inscrites.

**Chapitres 75, 76 et 77 : Autres produits de fonctionnement**

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025 CA-CFU	prévisions BP 2026
75	75	AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	1 050,00 €	11 880,14 €	3 600,00 €
76	76	PRODUITS FINANCIERS	25,00 €	39,78 €	25,00 €
77	77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 200,00 €	8 741,47 €	1 500,00 €

**Opérations d'ordre : transfert entre section de fonctionnement et d'investissement**

Il s'agit d'écritures d'ordre pour l'amortissement des subventions transférées au compte de résultat .  
Une écriture d'ordre d'un montant identique est inscrite en dépenses d'investissement = 426 465.18 €.

042	42	Opérations de transfert entre section	461 976,12 €	460 101,56 €	426 465,18 €
-----	----	---------------------------------------	--------------	--------------	--------------

**B- SECTION D'INVESTISSEMENT**

○ Dépenses

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés**

Le capital des emprunts à rembourser sur l'exercice 2026 s'élève à 650 000 €.

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles et chapitre 21 : immobilisation corporelles**

Comme développé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les prévisions de crédits se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2025+RAR	Réalisé 2025 CA-CFU	Prévisions BP 2026
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 000,00 €</b>
	2031	frais études	125 000,00 €	0,00 €	136 000,00 €
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 626 461,20 €</b>	<b>630 004,75 €</b>	<b>2 317 346,47 €</b>
	2111	Terrains nus	46 000,00 €	45 934,00 €	0,00 €
	21311	Bâtiments d'exploitation	125 000,00 €	14 377,74 €	130 000,00 €
	2151	Installations complexes spécialisées	250 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	21532	Réseaux d'assainissement	1 456 000,00 €	412 621,95 €	1 057 346,47 €
	2154	Matériel industriel	251 461,20 €	98 283,64 €	290 000,00 €
	2157	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriel	450 000,00 €	50 000,00 €	590 000,00 €
	2181	Install.générales,agencement, aménagt divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2182	Véhicules	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00 €	8 787,42 €	20 000,00 €
	2184	Mobilier	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	2188	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
	238	Avances&acomptes versés sur comm.immo.corporelles	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €

### Chapitre 20 :

- article 2031 : Frais d'études =136 000 €

Mise à jour des 5 Schémas Directeurs d'Assainissement ( Galluis, Saint-Germain-de-la-Grange, Méré, Villiers-le-Mahieu, Montfort-l'Amaury) demandée par le service de la Police de l'Eau dans le cadre de la réglementation. Un marché pour la désignation d'un cabinet d'études a été lancé. Les offres sont en cours d'analyses

### Chapitre 21 : prévisionnel de 2 317 346.47 €

-Article 21311 : bâtiments d'exploitation = 130 000.00 € : solde des travaux de la station d'épuration Michel LORIEUX.

-Article 2151 : Installations complexes spécialisées = 200 000.00 € : Réhabilitation du poste de relevage (PR) de la Dauberie, renouvellement et modifications hydrauliques de PR à Neauphle-le-Vieux, remplacement d'armoires électriques de postes de relevage.

-Article 21532 : réseaux d'assainissement = Estimation 1 057 346 €

➤ Dernières situations de paiement pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du centre équestre à Neauphle-le-Vieux et de la rue du Vieux Château à Neauphle-le-Château. Le marché de travaux a été attribué à la société SADE.

- Maîtrise d'œuvre et 1<sup>ère</sup> partie des travaux de l'allée de la pépinière à Saint-Rémy-l'Honoré pour réduire l'intrusion d'eaux claires parasites (tronçon proche de la rivière), avec une répartition des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble du linéaire de réseau, en lien avec les travaux sur le réseau d'eaux pluviales par la commune.
- Travaux de gainage Route de Saint-Germain (RD11) à Villiers-Saint-Frédéric et Neauphle-le-Château, marché attribué à la société TELEREP pour 297 266.50 € HT.

**Article 2154 : Matériel industriel = 290 000 € :** renouvellement des diffuseurs pour les stations d'épuration de Galluis et Méré, remplacement de pompes et d'agitateurs.

**Article 2157 : Agencement et aménagements du matériel et outillage industriel = 590 000 €** pour la réalisation des travaux sur la parcelle de Neauphle-le-Vieux (terrassement, création d'une plateforme étanche permettant d'isoler plusieurs lots de boues, création d'un bassin de stockage). Le marché de travaux a été lancé, les offres sont en cours d'analyse.

**Article 2182 : Véhicule = 20 000 € :** Remplacement, si besoin, d'un véhicule.

**Article 2183 : Matériel informatique = 20 000 €** pour le remplacement des photocopieurs vieillissants, si besoin, renouvellement des PC sous Windows 10, achat d'un PC pour la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric.

**Article 2184 : Mobilier = 10 000 €** destinés en partie pour le futur personnel exploitant de la station d'épuration Michel LORIEUX.

## Chapitres 040 et 041 : Ecritures d'ordre entre sections

<b>040</b>	<b>reprise sur autofinancement antérieur</b>		<b>446 865,56 €</b>	<b>460 101,56 €</b>	<b>426 465,18 €</b>
41	21311/041	opération d'ordre patrimoniale de la section d'inv.	52 604,60 €	52 604,60 €	187 021,66 €

### ○ Recettes d'investissement 2025

Chapitres	Articles	Désignation	Réalisé 2024 CA	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
021		Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	3 005 108,93 €	0,00 €	700 000,00 €
13		Subventions d'investissement reçues	24 373,40 €	672 000,00 €	5 040,00 €	667 000,00 €
16		Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	3 194,22 €	777 021,66 €
10		Dotations fonds divers et réserves	917 454,00 €	0,00 €		211 189,75 €

## Chapitre 10 : dotation et fonds divers de 211 189.75€

Il s'agit d'un versement de la section de fonctionnement pour la section d'investissement. Il correspond et couvre le montant exact du déficit d'investissement inscrit de 2025.

**Chapitre 13 : Subventions d'investissement**

Il s'agit des :

- Solde AESN travaux de restructuration de la station d'épuration Michel Lorieux pour 460 000 € .
- Subvention AESN obtenue pour les travaux de réhabilitation des réseaux du centre équestre à Neauphle-le-Vieux et rue du vieux château à Neauphle-le-Château pour 207 000 €

**Chapitre 040 et chapitre 041 : Opérations d'ordre de transfert entre section et opérations d'ordre patrimoniale entre section**

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 464 262,33 €	1 463 013,99 €	1 405 789,99 €
041		opération d'ordre patrimoniale de la section d'inv	52 604,60 €	52 604,60 €	187 021,66 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la **majorité** : 2 voix contre : M. LEMAITRE Patrick, M. THEVIN Damien

**APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Collectif » 2026, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

**Investissement**

Dépenses : 3 948 023,06

Recettes : 3 948 023,06

**Fonctionnement**

Dépenses : 7 109 691,94

Recettes : 7 109 691,94

Pour rappel, total budget :			
<b><u>Investissement</u></b>			
Dépenses	:	3 948 023,06	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	3 948 023,06	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
Dépenses	:	7 109 691,94	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	7 109 691,94	(dont 0,00 de RAR)

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à charge pour lui d'en d'informer le Comité Syndical lors de sa plus proche séance.

Monsieur Patrick LEMAITRE (VP du Syndicat, en charge des Travaux et professionnel du domaine) demande la parole pour expliquer son vote. Tout d'abord il remercie les agents de leur bienveillance, de leur compétence ainsi que de leur sens du devoir. Il exprime son inquiétude sur la décision unilatérale de reprise en régie, sans préparation et sans concertation, par le Président du SIARNC de l'exploitation de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric et de son méthaniseur ; sans concertations préparées avec avantages et risques notamment une analyse SWOT. Selon lui, il alerte, sur les risques financiers (dérives potentielles du budget d'exploitation), techniques et environnementaux (pénalités potentielles du fait du non-respect de certains indicateurs) liés à cette exploitation. Il regrette le manque total de concertation du Président avant la prise de cette décision.

Le Président répond que nul ne peut prétendre, ne pas avoir connaissance du fait que l'exploitation de la station de Villiers-Saint-Frédéric serait reprise à terme par le syndicat en direct, sauf à être absent aux différents comités, étant entendu que depuis mi-année 2024, une information en ce sens était délivrée à chaque comité. Pour mémoire, le Président rappelait la nécessité de se mettre en condition pour une reprise effective à l'échéance des 3 années prévues au contrat signé avec le groupement DEGREMONT (mandataire du groupement).

Cependant, au regard de la situation, considérant les risques techniques, environnementaux et financiers à mi-année 2025, des négociations avec SUEZ EAU France, avaient été engagées, pour la signature d'un avenant d'exploitation d'un an supplémentaire avec le groupe DEGREMONT. Cette négociation avait d'ailleurs fait l'objet d'une information orale au comité du 18 décembre 2025. Cette solution n'avait pas pu aboutir, au regard de la proposition économique de SUEZ EAU France de 1 900 000 euros sans prise en compte des coûts de remplacement des matériels (devant être facturés au coût par coût en sus) et l'acquittement des fiches de modifications du groupement précédemment refusées car injustifiées dans le cadre du contrat.

Parallèlement à cette négociation, le Président rappelle que le SIARNC avait également lancé, une consultation ayant pour objet : « l'exploitation de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric et de son méthaniseur ». Si deux entreprises avaient effectué la visite préalable des installations, seule la société SUEZ EAU France avait déposé une offre.

Une Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 janvier 2026 pour statuer sur la suite à donner à Suez Eau France en présence de M. Sylvain DURAND, M. Simon COLOMBEL, M. Francis LE GOFF, Mme Denise PLANCHON, étaient absents : M. Francis LEMAITRE, Mme Annie LOBSTEIN. Après exposé de la situation, des enjeux techniques, environnementaux et économiques, les membres ont voté à l'unanimité des présents, le rejet de cette nouvelle proposition de SUEZ EAUX France au motif financier (montant de l'offre 1 964 522 € TTC/an ). Le Président avait rappelé que le montant de cette offre était supérieur au montant des dépenses annuelles enregistrées au chapitre 11 du Syndicat représentant les « charges à caractère général ».

Le Président souligne aussi qu'en novembre 2025, il avait créé une task force au sein du syndicat composée de Mme Coralie PREVOST, Directrice Générale des Services, M. Guillaume AUMASSON, responsable d'exploitation, Mme Véronique FRANCOLIN, responsable administratif et financier, Mme Christelle PATRONE, responsable « secteur traitement » se réunissant de manière hebdomadaire ayant comme objectif de définir les conditions nécessaires pour la reprise en interne de l'exploitation.

Le Président souligne enfin que du personnel du syndicat avait intégré depuis plus d'un an, avant la reprise, l'équipe Suez à temps complet pour se former à l'exploitation de la station.

#### 4. BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A : SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2026 : 7 873.48 € équilibré en dépenses et en recettes

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap	libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 Prévision
604	Achat étude et prestation svce	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6063	Fournit ent. et petit équipt	300,00 €	0,00 €	222,14 €
6156	maintenance	1 052,32 €	817,54 €	1 000,00 €
	divers	0,00 €		
6226	honoraires	5 347,64 €	5 347,64 €	2 594,92 €
6237	publications	1 363,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres droits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 562,96 €</b>	<b>6 165,18 €</b>	<b>3 817,06 €</b>
6588	Chges diverse gest° courantes	200,00 €	0,00 €	248,74 €
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>248,74 €</b>
673	titres annulés (sur ex antérieurs)	1 200,00 €	0,00 €	500,00 €
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
022	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>10 612,96 €</b>	<b>6 165,18 €</b>	<b>4 565,80 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
6811	Dotation amortt immo corp.	3 307,68 €	3 307,68 €	3 307,68 €
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 920,64 €</b>	<b>9 472,86 €</b>	<b>7 873,48 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 prévision
7068	Ventes de prestations de service	5 000,00 €	4 324,86 €	4 100,10 €
<b>70</b>	<b>Vente de prestations de services</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>4 324,86 €</b>	<b>4 100,10 €</b>
7588	Autres(régularisation reliquats TVA 2025)	0,00 €	0,74 €	0,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion</b>		<b>0,74 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>4 325,60 €</b>	<b>4 100,10 €</b>

R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	8 920,64 €		3 773,38 €
------------------------------------	------------	--	------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 920,64 €</b>	<b>4 325,60 €</b>	<b>7 873,48 €</b>
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits de contrôles d'assainissement non collectif.

Détermination du résultat de fonctionnement :

Résultat de SF 2024	
002	
Total R SF	8 912,74 €
Total D SF	7 471,78 €
<b>Résultat SF 2024</b>	<b>1 440,96 €</b>
002 prévisionnel 2025	
Solde exécution antérieur reporté 2024: excédent R002	7 479,68 €
Résultat SF 2024	1 440,96 €
<b>Résultat reporté sur 2025 R002</b>	<b>8 920,64 €</b>

Le solde est positif, il s'inscrit donc au niveau des recettes d'exploitation (R002).

**B : SECTION D'INVESTISSEMENT - BP 2026 : 16 538.40 € équilibré en dépenses et en recettes**

Pour 2025, il est prévu des crédits en investissement pour l'acquisition de préleveurs portatifs (10 930,72 €) et si besoin un ordinateur.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 prévision
2151	Immo corp - Installat <sup>o</sup> complexe spécialisée	10 930,72 €	0,00 €	8 500,00 €
	immo matériel de transport			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 300,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2184	meublier	0,00 €		3 038,40 €
21	Immobilisations corporelles	13 230,72 €	0,00 €	16 538,40 €
D 20	dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 230,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 538,40 €</b>

D 001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
---------------------------------------	--------	--------	--------

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 230,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 538,40 €</b>
-------------------------------------------------	--------------------	---------------	--------------------

Détermination du résultat d'investissement :

Résultat SI 2025	
001	
Total Recettes SI 2025	3 307,68 €
Total D SI 2025	0,00 €
<b>Résultat SI 2025</b>	<b>3 307,68 €</b>

001 prévisionnel 2025	
Solde exécution antérieur	9 923,04 €
2025 reporté R001	
Résultat SI 2025	3 307,68 €
<b>Résultat reporté sur 2026 R001</b>	<b>13 230,72 €</b>

Le solde positif de 13 230.72 € s'inscrit donc au niveau des recettes d'investissement (R001)

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 prévision
	Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de transport	2 718,50 €	2 718,50 €	2 718,50 €
	Mobilier	589,18 €	589,18 €	589,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68 €	3 307,68 €	3 307,68 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>

R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	9 923,04 €	0,00 €	13 230,72 €
---------------------------------------	------------	--------	-------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 230,72 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>16 538,40 €</b>
-------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Non Collectif » 2026, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

**Investissement**

Dépenses : 16 538,40

Recettes : 16 538,40

**Fonctionnement**

Dépenses : 7 873,48

Recettes : 7 873,48

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	16 538,40	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	16 538,40	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	7 873,48	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	7 873,48	(dont 0,00 de RAR)

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à charge pour lui d'en d'informer le Comité Syndical lors de sa plus proche séance.

**5. POINTS DIVERS**

**A- DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

**Décision n° 2026 0108 01** : Signature d'un contrat de prestation de services avec SUEZ RV Ile de France en vue de la collecte et du traitement des déchets non recyclables en mélange incinérables pour la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric. Le coût forfaitaire est fixé à 25 € HT par passage et 53€ HT par traitement d'un contenant de 660 litres.

**Décision N° 2026 0108 02** : Signature d'un contrat de maintenance avec PRODEVAL pour la maintenance des équipements de production de biogaz installés sur la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric. Le coût annuel de la maintenance préventive est de 24 400 € HT. Le coût forfaitaire journalier de la maintenance curative est fixé à 850 €/HT : déplacement et main d'œuvre (non compris les pièces et les fournitures techniques).

**Décision N° 2026 0112 01** : Signature d'un contrat de maintenance avec SECOFRAN pour la maintenance préventive des centrifugeuses installées sur la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric. Les prix fixés dans le bordereau de prix sont forfaitaires et variables en fonction de nombre d'heures d'utilisation du matériel pour un coût minimum de 1 406.00 € HT ( dès la révision des 3 000 heures) et maximum de 3 789.20 € HT (pour la révision des 18 000 heures).

**Décision N° 2026 0119 01** : Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'agent entre le CIG et le SIARNC pour des missions temporaires. Les tarifs pour 2026 sont de 202€/jour pour un agent de catégorie C et de 230€/jour pour un agent de catégorie B (prix révisables sur délibération du CIG) auxquels s'ajoute une prime de précarité fixée à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pour la durée de sa mise à disposition.

**Décision N° 2026 0119 02** : Signature d'un contrat de fourniture de Gaz Naturel pour le chauffage des bureaux du « bâtiment boues » situé dans l'enceinte de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric avec GAZ DE BORDEAUX .

Contrat à prix fixe de 2 ans :

Prix en vigueur au 16/01/2026	Dates		Abonnement (€HT / par an)			Prix proportionnels (€HT / MWh)	
	N° PCE	Début de fourniture	Fin de fourniture	Abonnement fournisseur	Terme fixe de l'ATRT	Terme fixe de l'ATRD	Prix molécule
21123154824090	13/01/2026	31/12/2027	151,08	114,91	186,12	36,06	12,08

Légende ATRD: Accès des Tiers au Réseau de Distribution  
 ATRT: Accès des Tiers au Réseau de Transport

**Décision N° 2026 0130 01** : Signature d'un contrat de maintenance avec la société VIC pour la vérification et l'entretien du groupe électrogène (720 kVa) de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric pour un coût forfaitaire de 1 050 €HT par an.

**Décision N° 2026 0202 01** : Signature d'un contrat d'entretien de l'aquarium avec la société AQUARIUM SERVICE 78 pour un coût forfaitaire de 160 €HT par mois.

**Décision N° 2026 0202 02** : Signature d'un contrat de maintenance des portes automatiques du bâtiment administratif du SIARNC et de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric avec la société TECHPORTE pour un coût forfaitaire de 3 640 €HT par an.

**Décision N° 2026 0202 03** : Signature d'une convention de partenariat avec la société SAMSIC RH, agence d'intérim située à Plaisir (78) pour un coût horaire salarial compris entre le SMIC et 14.50€ avec l'application d'un coefficient de 2 et à partir de 14.51€ jusqu'à 17.50€ avec un coefficient de 2.05.

**Décision N° 2026 0205 01** : Signature d'un contrat de maintenance pour la vérification périodique et la révision périodique du pont bascule de la station d'épuration de STEP de Villiers-Saint-Frédéric avec la société ADÉMI PESAGE pour un coût forfaitaire annuel de 1 050 €HT.

**Décision N° 2026 0206 01** : Signature d'un contrat de services pour l'hébergement sur le Cloud pour la GMAO de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric avec la société HEXAGON pour un coût forfaitaire annuel de 7 607,25 €HT.

**Décision N° 2026 0211 01** : Signature d'une convention d'assistance technique avec la société ENSEO pour le site de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric pour une mission du 11 février au 13 mars. Le coût forfaitaire est fixé à 550 €HT par jour pour l'intervention sur site d'un agent.

## B- POINTS DIVERS :

Monsieur le Président indique que la date du prochain comité syndical qui aura lieu après les futures élections municipales pour permettre l'installation des nouvelles instances du Syndicat est fixée au jeudi 16 avril 2026 à 18h00.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h10.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff".

Francis LE GOFF